

CINAGI

rue de la Cambre, 180 /1
 1200 Bruxelles
 Tél. : +32 2 732 96 24
 Fax : +32 2 732 55 84
 N° I.P.I. : 104.637

Bruxelles, le 30 septembre 2021

ACP TERCOIGNE (N. Entr. : 0850.229.249)
avenue Charles Michiels 174-176-178
1170 Bruxelles
Procès Verbal de l'Assemblée Générale du 23 Septembre 2021

23/09/2021

Suivant la liste de présences signée, l'Assemblée compte :

Copropriétaires présents	28	sur 106	26.42 %	3087.00
Copropriétaires représentés	24	sur 106	22.64 %	2357.00
Copropriétaires absents	54	sur 106	50.94 %	4556.00
Totaux	106	sur 106	100.00 %	10000.000
AG valide en participants		52	49.06 %	
AG valide en quotités		5444.00	54.44 %	

L'an deux mille vingt et un le 23 septembre, les propriétaires de l'Association des Copropriétaires de la Résidence "TERCOIGNE" se sont réunis en assemblée générale ordinaire dans la salle Clémentine rue du Loutrier, 57 1170 Bruxelles.

Les convocations ont été adressées par le syndic suivant lettre du 10 septembre 2021.

Comme il s'agit de la **deuxième séance** de l'assemblée générale, conformément aux dispositions du règlement de copropriété section 4 article 20, l'assemblée délibère quelque soit le nombre de copropriétaires présents ou représentés ainsi que le nombre de tantièmes.

La séance est ouverte à 18H15. La liste des présences et procurations est déposée sur le bureau et restera annexée au livre des procès-verbaux.

Le secrétariat de la séance sera assurée par le syndic, Cinagi sprl représenté par Jean Michel Van Laeys

L'assemblée générale est valablement constituée et habilitée à délibérer sur l'ordre du jour repris dans la convocation. Les décisions doivent être prises conformément aux dispositions légales (C.C. Art. 577-6, 7 et 8) et aux stipulations de l'acte de base.

Ensuite, l'assemblée passe à l'ordre du jour repris dans la convocation. Après délibérations, l'assemblée prend les décisions suivantes :

1. Nomination du président de séance

L'assemblée générale est invitée à se prononcer sur la désignation du ou de la Président(e) de séance.

La nomination du Président se fera à main levée. L'assemblée générale désigne en qualité de président(e) : Monsieur Horeanga

2. Exposé de sécurité de l'inspecteur de police Storms

L'inspecteur de police, Monsieur Storms, fait part à l'assemblée des différentes règles à respecter en matière de sécurité des personnes et des points qui pourraient être améliorés à ce titre au sein de la copropriété. Celui-ci communiquera son rapport au syndic pour suite voulue.

- 1 -

3. Nomination d'un scrutateur

L'assemblée générale est invitée à se prononcer sur la désignation d'un scrutateur.

La nomination du scrutateur se fera à main levée. L'assemblée générale désigne en qualité de scrutateur : Mme Louise Herman

4. Approbation des comptes au 31.12.2019

Après avoir entendu le rapport de la commissaire aux comptes, l'assemblée après en avoir délibéré approuve les comptes de l'exercice 2019 et le bilan arrêté au 31.12.2019. Décharge en est donnée au syndic.

Approbation des comptes au 31.12.2019	Oui	5 195.00	97.96 %	Majorité absolue La résolution est acceptée.
	Non	108.00	2.04 %	
	Voix exprimées	5 303.00	-	
	Abstention / Absents	4 697.00	-	
NON	DIJKMANS-WERNER Bruno-Hélène			
ABSTENTIONS	VAN CANEGHEM-DORCHYMONT			

5. Approbation des comptes au 31.12.2020

Après avoir entendu le rapport de la commissaire aux comptes, l'assemblée après en avoir délibéré approuve les comptes de l'exercice 2020 et le bilan arrêté au 31.12.2020. Décharge en est donnée au syndic.

Approbation des comptes au 31.12.2020	Oui	5 042.00	97.90 %	Majorité absolue La résolution est acceptée.
	Non	108.00	2.10 %	
	Voix exprimées	5 150.00	-	
	Abstention / Absents	4 850.00	-	
NON	DIJKMANS-WERNER Bruno-Hélène			
ABSTENTIONS	VAN CANEGHEM-DORCHYMONT , VANDERGOTEN Martine			

6. Dépenses courantes, fixation des appels de provision trimestriels exercice 2022

L'assemblée après en avoir délibéré valide le budget de 300.000€ pour l'exercice 2022 et qui sera appelé comme suit :

- 1er trimestre : 75.000,00€
- 2ième trimestre : 75.000,00€
- 3ième trimestre : 75.000,00€
- 4ième trimestre : 75.000,00€

Dépenses courantes, fixation des appels de provision trimestriels exercice 2022	Oui	5 184.00	100.00 %	Majorité absolue La résolution est acceptée.
	Non	0.00	0.00 %	
	Voix exprimées	5 184.00	-	
	Abstention / Absents	4 816.00	-	
NON				
ABSTENTIONS	REYNAERT Cécile, NEVEN Anne			

7. Fonds de réserve - fixation des provisions trimestriels - exercice 2022

L'assemblée après en avoir délibéré valide la dotation annuelle au fonds de réserve de 40.000€ pour l'exercice 2022 et qui sera appelé comme suit :

- 1er trimestre : 10.000,00€
- 2ième trimestre : 10.000,00€
- 3ième trimestre : 10.000,00€
- 4ième trimestre : 10.000,00€

Fonds de réserve - fixation des provisions trimestriels - exercice 2022	Oui	5 026.00	97.90 %	Majorité absolue La résolution est acceptée.
	Non	108.00	2.10 %	
	Voix exprimées	5 134.00	-	
	Abstention / Absents	4 866.00	-	
NON	DIJKMANS-WERNER Bruno-Hélène			
ABSTENTIONS	COCITO-CASPERS Martino-Emmanuelle, NEVEN Anne, PICCALUGA Tiziana			

8. Décharge à donner au commissaire aux comptes

L'assemblée donne décharge au Commissaire aux comptes

Décharge à donner au commissaire aux comptes	Oui	5 152.00	100.00 %	Majorité absolue La résolution est acceptée.
	Non	0.00	0.00 %	
	Voix exprimées	5 152.00	-	
	Abstention / Absents	4 848.00	-	
NON				
ABSTENTIONS	COCITO-CASPERS Martino-Emmanuelle, PICCALUGA Tiziana, VAN CANEGHEM-DORCHYMONT			

9. Décharge à donner au conseil de copropriété

L'assemblée donne décharge aux membres du conseil de copropriété.

Décharge à donner au conseil de copropriété	Oui	4 859.00	96.47 %	Majorité absolue La résolution est acceptée.
	Non	178.00	3.53 %	
	Voix exprimées	5 037.00	-	
	Abstention / Absents	4 963.00	-	
NON	MULS , DIJKMANS-WERNER Bruno-Hélène			
ABSTENTIONS	CANZLER , COCITO-CASPERS Martino-Emmanuelle, PICCALUGA Tiziana, VAN CANEGHEM-DORCHYMONT			

10. Décharge à donner au syndic

L'assemblée donne décharge au syndic.

Décharge à donner au syndic	Oui	4 533.00	89.99 %	Majorité absolue La résolution est acceptée.
	Non	504.00	10.01 %	
	Voix exprimées	5 037.00	-	
	Abstention / Absents	4 963.00	-	
NON	SIMONARD Christian, VAN NIEUWENBORGH André, DIJKMANS-WERNER Bruno-Hélène, MEDIAVILLA MELARD Isabelle			
ABSTENTIONS	CANZLER , COCITO-CASPERS Martino-Emmanuelle, PICCALUGA Tiziana, VAN CANEGHEM-DORCHYMONT			

 - 3 - 

11. Nomination statutaire - commissaire aux compte

L'assemblée, après en avoir délibéré, nomme Madame Louise Herman en sa qualité de commissaire aux comptes pour le prochain exercice.

Nomination statutaire - commissaire aux compte	Oui	5 176.00	97.13 %	Majorité absolue La résolution est acceptée. ✓
	Non	153.00	2.87 %	
	Voix exprimées	5 329.00	-	
	Abstention / Absents	4 671.00	-	
NON	VANDERGOTEN Martine			
ABSTENTIONS	CANZLER			

12. Rappel du rôle du conseil de copropriété au sein de la copropriété

Le conseil de copropriété est chargé de veiller à la bonne exécution par le syndic de ses missions. Il peut recevoir toute autre mission ou délégation de compétences sur décision de l'assemblée générale prise à la majorité des deux tiers des voix sous réserve des compétences légale du syndic.

13. Composition du conseil de copropriété

14. statuquo suivant article 61 des statuts de la copropriété : élire un président et deux assesseurs

Après en avoir délibéré, l'assemblée ne choisit pas cette composition.

statuquo suivant article 61 des statuts de la copropriété : élire un président et deux assesseurs	Oui	816.00	17.78 %	Majorité des 2/3 La résolution est rejetée.
	Non	3 773.00	82.22 %	
	Voix exprimées	4 589.00	-	
	Abstention / Absents	5 411.00	-	
NON	BAILLY-DELCOMINETTE , CAPELLE Thierry, CHRISTIANE et SENELLE , DE PAGE Anick, DELAUNOY-ROELANTS , DELLA CASA (E) , DERWIDUEE Nadine, DOBBELSTEIN-MEESSEN , HAESSEN (E) Gérald, HEIRMAN-VANDENSCHRICK , HERMAN Albert, HERMAN Louise, JACOBS Michèle, Indivision Jean et Tanguy STEVENART , LEJEUNE Anne, MULS , NEVEN Anne, ONAN Françoise, QUINTIN Bernard, SENELLE Lucile, SEYNAEVE Philippe, SIMONARD Christian, STERN-ELSEN Roland-Anne, STEVENART Laurent , VAN NIEUWENBORGH André, VAN NIEUWENHUYSE Benedicte, WALEWYK Sophie, DIJKMANS-WERNER Bruno-Hélène, VANDERGOTEN Martine, FOURNY Laurent, NACAR-SEPULCHRE Alain-Eleonore, DE GREEF-ANCIAUX , DE GREEF-ANCIAUX , LEISTERH David, MEDIAVILLA MELARD Isabelle, DEBRUYCKER Céline			
ABSTENTIONS	CANZLER , COCITO-CASPERS Martino-Emmanuelle, VAN LANDEGHEM , PICCALUGA Tiziana, REYNAERT Cécile, ROHR , RYCKMANS Yves François, VAN CANEGHEM-DORCHYMONT , VERZERI Marie-Louise			

15. Etendre le conseil à plus de membres : élire un président et quatre assesseurs

Après en avoir délibéré, l'assemblée choisit pas cette composition.

Etendre le conseil à plus de membres : élire un président et quatre assesseurs	Oui	2 278.00	45.29 %	Majorité des 2/3 La résolution est rejetée.
	Non	2 752.00	54.71 %	
	Voix exprimées	5 030.00	-	
	Abstention / Absents	4 970.00	-	
NON	COMTE Françoise, DELAUNOY-ROELANTS , DERWIDUEE Nadine, GRAY Anny, HAESSEN (E) Gérald, HERMAN Albert, HERMAN Louise, HOREANGA Alexandra, HOREANGA Horia, JACOBS Michèle, Indivision Jean et Tanguy STEVENART , LEJEUNE Anne, MARMO Luca, NEVEN Anne, ONAN Françoise, SEYNAEVE Philippe, STERN-ELSEN Roland-Anne, STEVENART Laurent , THIBAUT DE MAISIERES Pierre Alain, VANDERGOTEN Martine, FOURNY Laurent, NACAR-SEPULCHRE Alain-Eleonore, DEBRUYCKER Céline			
ABSTENTIONS	COCITO-CASPERS Martino-Emmanuelle, VAN LANDEGHEM , PICCALUGA Tiziana, REYNAERT Cécile, RYCKMANS Yves François			

16. Etendre le conseil à plus de membre : élire un président et six assesseurs

Après en avoir délibéré, l'assemblée ne choisit pas cette composition.

Etendre le conseil à plus de membre : élire un président et six assesseurs	Oui	2 530.00	50.85 %	Majorité des 2/3 La résolution est rejetée.
	Non	2 445.00	49.15 %	
	Voix exprimées	4 975.00	-	
	Abstention / Absents	5 025.00	-	
NON	BAILLY-DELCOMINETTE , CAPELLE Thierry, CHRISTIANE et SENELLE , COMTE Françoise, DE PAGE Anick, DELLA CASA (E) , DOBBELSTEIN-MEESSEN , GRAY Anny, HOREANGA Alexandra, HOREANGA Horia, JACOBS Michèle, LEJEUNE Anne, MARMO Luca, QUINTIN Bernard, SENELLE Lucile, THIBAUT DE MAISIERES Pierre Alain, VAN CANEGHEM-DORCHYMONT , VAN NIEUWENHUYSE Benedicte, VERZERI Marie-Louise, WALEWYK Sophie, DIJKMANS-WERNER Bruno-Hélène, FOURNY Laurent, DE GREEF-ANCIAX , DE GREEF-ANCIAX , LEISTERH David			
ABSTENTIONS	COCITO-CASPERS Martino-Emmanuelle, HEIRMAN-VANDENSCHRICK , VAN LANDEGHEM , PICCALUGA Tiziana, REYNAERT Cécile			

17. Nomination des membres du conseil de copropriété

Suite aux votes précédents relatifs à la composition du conseil de copropriété, la majorité des 2/3 n'étant pas obtenue, c'est l'article 61 des statuts qui reste d'application à savoir, le conseil de copropriété est composé d'un président, de deux assesseurs et d'un secrétaire

Les membres en fonction sont rééligibles. le conseil actuel est constitué de Madame, Messieurs Horeanga, Cocito, Piccaluga. Madame Piccaluga et Messieurs Horeanga et Cocito ont confirmé leur souhait de ne plus se représenter.

Ont fait acte de candidature Madame, Monsieur, Caspers, De Bruycker, Fourny, Stern, Leisterh, Simonard, Dijkmans.

Après en avoir délibéré, le conseil de copropriété pour le prochain exercice est constitué de Madame, Monsieur,

CASPERS (73.76%), DE BRUYCKER(84.06%), FOURNY(82.02%), SIMONARD(81.29%).

Messieurs STERN (47,33%), LEISTERH (44,36%), DYCKMANS (44,41%) non pas obtenus la majorité absolue et ne sont pas élus.

Le(La) Président(e) du conseil de copropriété sera désigné(e) lors de la première réunion du conseil de copropriété.

18. Madame Onan désire être observatrice et participer aux réunions du conseil de copropriété sans droit de vote ou de parole

Après en avoir délibéré, l'assemblée accepte la demande de Mme Onan.

Madame Onan désire être observatrice et participer aux réunions du conseil de copropriété sans droit de vote ou de parole	Oui	4 452.00	89.87 %	Majorité absolue La résolution est acceptée.
	Non	502.00	10.13 %	
	Voix exprimées	4 954.00	-	
	Abstention / Absents	5 046.00	-	
NON	CAPELLE Thierry, MULS , ROHR , DIJKMANS-WERNER Bruno-Hélène, VANDERGOTEN Martine			
ABSTENTIONS	COCITO-CASPERS Martino-Emmanuelle, NEVEN Anne, PICCALUGA Tiziana, REYNAERT Cécile, VANDEN BILCKE			

19. proposition de Monsieur Horeanga pour améliorer et faciliter le travail du conseil de copropriété : les membres du conseil de copropriété ont l'obligation d'inscrire sur la liste affichée aux valves leurs numéros de téléphone fixe et mobile pour pouvoir être contactés par les résidents de l'immeuble n'ayant pas de messagerie internet.

Après en avoir délibéré, l'assemblée ne retient pas cette proposition.

proposition de Monsieur Horeanga pour améliorer et faciliter le travail du conseil de copropriété : les membres du conseil de copropriété ont l'obligation d'inscrire sur la liste affichée aux valves leurs numéros de téléphone fixe et mobile pour pouvoir être contactés par les résidents de l'immeuble n'ayant pas de messagerie internet.	Oui	1 445.00	29.46 %	Majorité absolue
	Non	3 460.00	70.54 %	La résolution est rejetée.
	Voix exprimées	4 905.00	-	
	Abstention / Absents	5 095.00	-	
NON	CANZLER , CAPELLE Thierry, COCITO-CASPERS Martino-Emmanuelle, DE PAGE Anick, DELAUNOY-ROELANTS , DELLA CASA (E) , DERWIDUEE Nadine, HAESSEN (E) Gérard, HEIRMAN-VANDENSCHRICK , HERMAN Albert, HERMAN Louise, JACOBS Michèle, Indivision Jean et Tanguy STEVENART , VAN LANDEGHEM , LEJEUNE Anne, MULS , NEVEN Anne, ONAN Françoise, PICCALUGA Tiziana, QUINTIN Bernard, REYNAERT Cécile, SEYNAEVE Philippe, SIMONARD Christian, STEVENART Laurent , VAN CANEGHEM-DORCHYMONT , VAN NIEUWENBORGH André, WALEWYK Sophie, DIJKMANS-WERNER Bruno-Hélène, FOURNY Laurent, NACAR-SEPULCHRE Alain-Eleonore, DE GREEF-ANCI AUX , DE GREEF-ANCI AUX , MEDIAVILLA MELARD Isabelle, DEBRUYCKER Céline			
ABSTENTIONS	STERN-ELSEN Roland-Anne, CHRISTIANE et SENELLE , MARMO Luca, ROHR , RYCKMANS Yves François, SENELLE Lucile			

20. Toutes les décisions du conseil de Copropriété doivent être prises par vote à la majorité absolue. Le rapport de la réunion du Conseil établi par le Syndic doit mentionner le nom du votant et son vote, comme pour les AG

Après en avoir délibéré, l'assemblée ne retient pas cette proposition.

Toutes les décisions du conseil de Copropriété doivent être prises par vote à la majorité absolue. Le rapport de la réunion du Conseil établi par le Syndic doit mentionner le nom du votant et son vote, comme pour les AG	Oui	813.00	15.82 %	Majorité absolue
	Non	4 325.00	84.18 %	La résolution est rejetée.
	Voix exprimées	5 138.00	-	
	Abstention / Absents	4 862.00	-	
NON	BAILLY-DELCOMINETTE , CANZLER , CAPELLE Thierry, COCITO-CASPERS Martino-Emmanuelle, DE PAGE Anick, DELAUNOY-ROELANTS , DELLA CASA (E) , DERWIDUEE Nadine, DOBBELSTEIN-MEESSEN , HAESSEN (E) Gérard, HEIRMAN-VANDENSCHRICK , HERMAN Albert, HERMAN Louise, JACOBS Michèle, Indivision Jean et Tanguy STEVENART , VAN LANDEGHEM , LEJEUNE Anne, NEVEN Anne, ONAN Françoise, PICCALUGA Tiziana, QUINTIN Bernard, REYNAERT Cécile, ROHR , RYCKMANS Yves François, SEYNAEVE Philippe, SIMONARD Christian, STERN-ELSEN Roland-Anne, STEVENART Laurent , VAN CANEGHEM-DORCHYMONT , VAN NIEUWENBORGH André, VAN NIEUWENHUYSE Benedicte, WALEWYK Sophie, DIJKMANS-WERNER Bruno-Hélène, VANDERGOTEN Martine, FOURNY Laurent, NACAR-SEPULCHRE Alain-Eleonore, DE GREEF-ANCI AUX , DE GREEF-ANCI AUX , LEISTERH David, MEDIAVILLA MELARD Isabelle, DEBRUYCKER Céline			
ABSTENTIONS	CHRISTIANE et SENELLE , MARMO Luca, SENELLE Lucile, VANDEN BILCKE			

21. Pour faciliter les prises de Décisions du Conseil de Copropriété, le nombre de membres doit être impair.

Après en avoir délibéré, l'assemblée ne retient pas cette proposition.

Pour faciliter les prises de Décisions du Conseil de Copropriété, le nombre de membres doit être impair.	Oui	2 051.00	38.15 %	Majorité absolue La résolution est rejetée.
	Non	3 325.00	61.85 %	
	Voix exprimées	5 376.00	-	
	Abstention / Absents	4 624.00	-	
NON	CAPELLE Thierry, COCITO-CASPERS Martino-Emmanuelle, DELAUNOY-ROELANTS , DELLA CASA (E) , DERWIDUEE Nadine, HEIRMAN-VANDENSCHRICK , JACOBS Michèle, Indivision Jean et Tanguy STEVENART , VAN LANDEGHEM , LEJEUNE Anne, NEVEN Anne, ONAN Françoise, PICCALUGA Tiziana, QUINTIN Bernard, REYNAERT Cécile, ROHR , SEYNAEVE Philippe, SIMONARD Christian, STERN-ELSEN Roland-Anne, STEVENART Laurent , VAN CANEGHEM-DORCHYMONT , VAN NIEUWENBORGH André, WALEWYK Sophie, DIJKMANS-WERNER Bruno-Hélène, VANDERGOTEN Martine, FOURNY Laurent, DE GREEF-ANCIAX , DE GREEF-ANCIAX , LEISTERH David, MEDIAVILLA MELARD Isabelle, DEBRUYCKER Céline			
ABSTENTIONS	RYCKMANS Yves François, SENELLE Lucile			

22. Les membres du Conseil de Copropriété ne peuvent pas s'abstenir au vote des décisions. On est membre du Conseil pour décider, pas pour s'abstenir.

Après en avoir délibéré, l'assemblée ne retient pas cette proposition.

Les membres du Conseil de Copropriété ne peuvent pas s'abstenir au vote des décisions. On est membre du Conseil pour décider, pas pour s'abstenir.	Oui	955.00	18.77 %	Majorité absolue La résolution est rejetée.
	Non	4 133.00	81.23 %	
	Voix exprimées	5 088.00	-	
	Abstention / Absents	4 912.00	-	
NON	BAILLY-DELCOMINETTE , CAPELLE Thierry, COCITO-CASPERS Martino-Emmanuelle, DE PAGE Anick, DELAUNOY-ROELANTS , DELLA CASA (E) , DERWIDUEE Nadine, DOBBELSTEIN-MEESSEN , HAESSEN (E) Gérald, HEIRMAN-VANDENSCHRICK , HERMAN Albert, HERMAN Louise, JACOBS Michèle, Indivision Jean et Tanguy STEVENART , VAN LANDEGHEM , LEJEUNE Anne, MULS , NEVEN Anne, ONAN Françoise, PICCALUGA Tiziana, QUINTIN Bernard, REYNAERT Cécile, ROHR , SENELLE Lucile, SEYNAEVE Philippe, SIMONARD Christian, STERN-ELSEN Roland-Anne, STEVENART Laurent , VAN CANEGHEM-DORCHYMONT , VAN NIEUWENBORGH André, VAN NIEUWENHUYSE Benedicte, WALEWYK Sophie, DIJKMANS-WERNER Bruno-Hélène, VANDERGOTEN Martine, FOURNY Laurent, NACAR-SEPULCHRE Alain-Eleonore, DE GREEF-ANCIAX , DE GREEF-ANCIAX , MEDIAVILLA MELARD Isabelle, DEBRUYCKER Céline			
ABSTENTIONS	CHRISTIANE et SENELLE , MARMO Luca, RYCKMANS Yves François, VANDEN BILCKE			

23. Ne peut pas faire partie du Conseil de Copropriété, un copropriétaire qui a voté contre une Décision de l'AG. parce qu'il y a conflit d'intérêts entre lui et la Décision de l'Assemblée Générale.

Après en avoir délibéré, l'assemblée ne retient pas cette proposition.

Ne peut pas faire partie du Conseil de Copropriété, un copropriétaire qui a voté contre une Décision de l'AG. parce qu'il y a conflit d'intérêts entre lui et la Décision de l'Assemblée Générale.	Oui	743.00	14.34 %	Majorité absolue
	Non	4 439.00	85.66 %	La résolution est rejetée.
	Voix exprimées	5 182.00	-	
	Abstention / Absents	4 818.00	-	
NON	BAILLY-DELCOMINETTE , CAPELLE Thierry, CHRISTIANE et SENELLE , COCITO-CASPERS Martino-Emmanuelle, DE PAGE Anick, DELAUNOY-ROELANTS , DELLA CASA (E) , DERWIDUEE Nadine, DOBBELSTEIN-MEESSEN , HAESSEN (E) Gérald, HEIRMAN-VANDENSCHRICK , HERMAN Albert, HERMAN Louise, JACOBS Michèle, Indivision Jean et Tanguy STEVENART , VAN LANDEGHEM , LEJEUNE Anne, MARMO Luca, MULS , NEVEN Anne, ONAN Françoise, PICCALUGA Tiziana, QUINTIN Bernard, REYNAERT Cécile, ROHR , SEYNAEVE Philippe, SIMONARD Christian, STERN-ELSEN Roland-Anne, STEVENART Laurent , VAN CANEGHEM-DORCHYMONT , VAN NIEUWENBORGH André, VAN NIEUWENHUYSE Benedicte, WALEWYK Sophie, DIJKMANS-WERNER Bruno-Hélène, VANDERGOTEN Martine, FOURNY Laurent, NACAR-SEPULCHRE Alain-Eleonore, DE GREEF-ANCIAX , DE GREEF-ANCIAX , LEISTERH David, MEDIAVILLA MELARD Isabelle, DEBRUYCKER Céline			
ABSTENTIONS	RYCKMANS Yves François, SENELLE Lucile, VANDEN BILCKE , VERZERI Marie-Louise			

24. Les convocations au Conseil de Copropriété se font par le Président du Conseil de Copropriété en collaboration avec le Syndic et le rapport de réunion est établi par le Syndic.

Après en avoir délibéré, l'assemblée retient cette proposition.

Les convocations au Conseil de Copropriété se font par le Président du Conseil de Copropriété en collaboration avec le Syndic et le rapport de réunion est établi par le Syndic.	Oui	2 664.00	54.33 %	Majorité absolue
	Non	2 239.00	45.67 %	La résolution est acceptée.
	Voix exprimées	4 903.00	-	
	Abstention / Absents	5 097.00	-	
NON	COCITO-CASPERS Martino-Emmanuelle, DELAUNOY-ROELANTS , DERWIDUEE Nadine, JACOBS Michèle, Indivision Jean et Tanguy STEVENART , VAN LANDEGHEM , LEJEUNE Anne, ONAN Françoise, PICCALUGA Tiziana, SEYNAEVE Philippe, SIMONARD Christian, STERN-ELSEN Roland-Anne, STEVENART Laurent , VAN NIEUWENBORGH André, WALEWYK Sophie, DIJKMANS-WERNER Bruno-Hélène, VANDERGOTEN Martine, FOURNY Laurent, MEDIAVILLA MELARD Isabelle			
ABSTENTIONS	CHRISTIANE et SENELLE , HEIRMAN-VANDENSCHRICK , MULS , REYNAERT Cécile, RYCKMANS Yves François, SENELLE Lucile, VANDEN BILCKE			

25. L'AG souveraine nomme par Décision comme Président du Conseil de Copropriété, le membre du Conseil qui a reçu le plus de voix favorables.

Après en avoir délibéré, l'assemblée ne retient pas cette proposition.

L'AG souveraine nomme par Décision comme Président du Conseil de Copropriété, le membre du Conseil qui a reçu le plus de voix favorables.	Oui	1 718.00	35.88 %	Majorité absolue La résolution est rejetée.
	Non	3 070.00	64.12 %	
	Voix exprimées	4 788.00	-	
	Abstention / Absents	5 212.00	-	
NON	CAPELLE Thierry, COCITO-CASPERS Martino-Emmanuelle, DE PAGE Anick, DELAUNOY-ROELANTS , DERWIDUEE Nadine, HAESSEN (E) Gérald, HERMAN Albert, HERMAN Louise, JACOBS Michèle, Indivision Jean et Tanguy STEVENART , VAN LANDEGHEM , LEJEUNE Anne, MULS , ONAN Françoise, PICCALUGA Tiziana, QUINTIN Bernard, RYCKMANS Yves François, SEYNAEVE Philippe, SIMONARD Christian, STERN-ELSEN Roland-Anne, STEVENART Laurent , VAN CANEGHEM-DORCHYMONT , VAN NIEUWENBORGH André, VAN NIEUWENHUYSE Benedicte, WALEWYK Sophie, FOURNY Laurent, NACAR-SEPULCHRE Alain-Eleonore, MEDIAVILLA MELARD Isabelle, DEBRUYCKER Céline			
ABSTENTIONS	CHRISTIANE et SENELLE , DELLA CASA (E) , HEIRMAN-VANDENSCHRICK , MARMO Luca, REYNAERT Cécile, VANDEN BILCKE , DE GREEF-ANCI AUX , DE GREEF-ANCI AUX			

26. Les candidats qui ont reçu 50% ou moins de voix favorables ne sont pas élus au Conseil de Copropriété.

Après en avoir délibéré, l'assemblée ne retient pas cette proposition.

Les candidats qui ont reçu 50% ou moins de voix favorables ne sont pas élus au Conseil de Copropriété.	Oui	1 843.00	41.73 %	Majorité absolue La résolution est rejetée.
	Non	2 574.00	58.27 %	
	Voix exprimées	4 417.00	-	
	Abstention / Absents	5 583.00	-	
NON	CAPELLE Thierry, COCITO-CASPERS Martino-Emmanuelle, DELAUNOY-ROELANTS , DERWIDUEE Nadine, HAESSEN (E) Gérald, HERMAN Albert, HERMAN Louise, Indivision Jean et Tanguy STEVENART , VAN LANDEGHEM , ONAN Françoise, PICCALUGA Tiziana, QUINTIN Bernard, RYCKMANS Yves François, SENELLE Lucile, SEYNAEVE Philippe, STERN-ELSEN Roland-Anne, STEVENART Laurent , VAN CANEGHEM-DORCHYMONT , VAN NIEUWENHUYSE Benedicte, WALEWYK Sophie, VANDERGOTEN Martine, NACAR-SEPULCHRE Alain-Eleonore, LEISTERH David, MEDIAVILLA MELARD Isabelle, DEBRUYCKER Céline			
ABSTENTIONS	DE PAGE Anick, DELLA CASA (E) , HEIRMAN-VANDENSCHRICK , REYNAERT Cécile, ROHR , SIMONARD Christian, VAN NIEUWENBORGH André, VANDEN BILCKE , DIJKMANS-WERNER Bruno-Hélène, DE GREEF-ANCI AUX , DE GREEF-ANCI AUX			

27. Reconduction du mandat du syndic

Après en avoir délibéré, l'assemblée désigne en sa qualité de syndic pour le prochain exercice, Cinagi Srl représentée par Jean Michel Van Laeys Administrateur

Reconduction du mandat du syndic	Oui	4 759.00	94.31 %	Majorité absolue La résolution est acceptée.
	Non	287.00	5.69 %	
	Voix exprimées	5 046.00	-	
	Abstention / Absents	4 954.00	-	
NON	QUINTIN Bernard, VAN NIEUWENBORGH André, LEISTERH David, MEDIAVILLA MELARD Isabelle			
ABSTENTIONS	JACOBS Michèle, LEJEUNE Anne, SENELLE Lucile, VERZERI Marie-Louise, FOURNY Laurent			

28. Sécurisation de la résidence

29. Placement de nouveaux portillons et nouvelles clôtures

Offres reçues de :

Ma Clôture : 14.181,90€ TTC. proposition clavier à code. Amenée câblages électrique compris. Offre pourrait être complétée par le contrôle d'accès via Badges existants par la société Viper pour un montant de 1.290,00€ HTVA par porte.

Soit offre Ma Clôture + Viper pour le prix de 16.226,90€ TTC

Artisan serrurier : 40.806,82€ TTC.

L'assemblée après en avoir délibéré ne retient pas cette proposition.

Placement de nouveaux portillons et nouvelles clôtures	Oui	2 251.00	41.96 %	Majorité absolue La résolution est rejetée.
	Non	3 114.00	58.04 %	
	Voix exprimées	5 365.00	-	
	Abstention / Absents	4 635.00	-	
NON	BAILLY-DELCOMINETTE , CANZLER , CHRISTIANE et SENELLE , DELLA CASA (E) , DERWIDUEE Nadine, DOBBELSTEIN-MEESSEN , JACOBS Michèle, Indivision Jean et Tanguy STEVENART , VAN LANDEGHEM , LEJEUNE Anne, MARMO Luca, MULS , NEVEN Anne, ONAN Françoise, PICCALUGA Tiziana, REYNAERT Cécile, ROHR , RYCKMANS Yves François, SENELLE Lucile, SEYNAEVE Philippe, STERN-ELSEN Roland-Anne, STEVENART Laurent , VAN CANEGHEM-DORCHYMONT , WALEWYK Sophie, DIJKMANS-WERNER Bruno-Hélène, VANDERGOTEN Martine, FOURNY Laurent, DE GREEF-ANCIAUX , DE GREEF-ANCIAUX , DEBRUYCKER Céline			
ABSTENTIONS	VANDEN BILCKE			

30. Placement d'une barrière pour le contrôle des véhicules entrants sur la voie d'accès carrossable

Offre reçue : All Access - Viper - Portomatic prix HTVA

All access : 5.090,31€ (récupération des commandes actuelles pour actionner l'ouverture de la barrière)

VIPER : 3.630,00€ (reprogrammation des émetteurs existants) + option 1.030€ barrière accès parking poubelle 1.280,00€

Portomatic : 8.695,00€ barrière accès parking poubelle : 3.995,00€

L'assemblée après en avoir délibéré. ne retient pas cette proposition.

Placement d'une barrière pour le contrôle des véhicules entrants sur la voie d'accès carrossable	Oui	1 359.00	29.20 %	Majorité absolue La résolution est rejetée.
	Non	3 295.00	70.80 %	
	Voix exprimées	4 654.00	-	
	Abstention / Absents	5 346.00	-	
NON	BAILLY-DELCOMINETTE , CANZLER , CAPELLE Thierry, CHRISTIANE et SENELLE , DELLA CASA (E) , DERWIDUEE Nadine, DOBBELSTEIN-MEESSEN , HAESSEN (E) Gérald, HERMAN Albert, HERMAN Louise, JACOBS Michèle, VAN LANDEGHEM , LEJEUNE Anne, MARMO Luca, NEVEN Anne, ONAN Françoise, QUINTIN Bernard, ROHR , RYCKMANS Yves François, SENELLE Lucile, SIMONARD Christian, VAN NIEUWENBORGH André, VAN NIEUWENHUYSE Benedicte, VANDEN BILCKE , VERZERI Marie-Louise, WALEWYK Sophie, DIJKMANS-WERNER Bruno-Hélène, VANDERGOTEN Martine, FOURNY Laurent, NACAR-SEPULCHRE Alain-Eleonore, DE GREEF-ANCIAUX , DE GREEF-ANCIAUX , MEDIAVILLA MELARD Isabelle, DEBRUYCKER Céline			
ABSTENTIONS	REYNAERT Cécile, Indivision Jean et Tanguy STEVENART , STERN-ELSEN Roland-Anne, STEVENART Laurent , VAN CANEGHEM-DORCHYMONT			

31. Prévention incendie : remplacement et ajout d'extincteurs, remplacement des dévidoirs, remplacement des portes communes (escalier de secours, locaux vide poubelles, accès vers garages par des portes coupe-feu, remplacement des exécutoires de fumées)

Offres Reçues HTVA

Extincteurs et dévidoirs : Aquaflam 7615,00€ SICLI 7253,12€ pictogramme inclus Ansul, formule location 2070,00€ par an

Entretien annuel : SICLI : 1134,05€

Pictogrammes : Ansul 1.879,35€

Détection incendie : Sicli : 6.920,00€

remplacement des exutoires de fumées : Brico Mat 7.689,04€ Hors placement Inter Façades 10.259,10€ placement compris

placement des portes coupe feu : Sicli 60.848,00€

Indispensable :

offre Sicli pictogrammes inclus 8.824,55 €

+ Exutoire fumée 7.335,07 €

+ Coupole 10.674,65 €

Total : 27.034,27 €

L'assemblée après en avoir délibéré retient cette proposition

Prévention incendie : remplacement et ajout d'extincteurs, remplacement des dévidoirs, remplacement des portes communes (escalier de secours, locaux vide poubelles, accès vers garages par des portes coupe-feu, remplacement des exécutoires de fumées)	Oui	4 864.00	91.03 %	Majorité des 2/3 La résolution est acceptée. <i>OK</i>
	Non	479.00	8,97 %	
	Voix exprimées	5 343.00	-	
	Abstention / Absents	4 657.00	-	
NON	BAILLY-DELCOMINETTE , DOBBELSTEIN-MEESSEN , SEYNAEVE Philippe, DIJKMANS-WERNER Bruno-Hélène			
ABSTENTIONS	DERWIDUEE Nadine			

32. Remplacement des châssis de la conciergerie et de la salle de réunion, avec installations des volets.

Devis reçus : HTVA

Reno Bat : conciergerie : Châssis 10.290,00€+ Volets 3.731 €

salle de réunion : Serrures sécurisées

Linchet : conciergerie : 17.950,83€

Belisol : conciergerie : 13.036,22€

L'assemblée après en avoir délibéré, retient l'offre de la société Belisol pour le remplacement des châssis + ajout de volets de l'appartement de la concierge. Des serrures de sécurité seront installées sur les deux châssis ouvrant de la salle de réunion.

Remplacement des châssis de la conciergerie et de la salle de réunion, avec installations des volets.	Oui	4 822.00	90.25 %	Majorité des 2/3 La résolution est acceptée. <i>ok</i>
	Non	521.00	9.75 %	
	Voix exprimées	5 343.00	-	
	Abstention / Absents	4 657.00	-	
NON	BAILLY-DELCOMINETTE , DOBBELSTEIN-MEESSEN , ROHR , VANDEN BILCKE , DIJKMANS-WERNER Bruno-Hélène			
ABSTENTIONS	DERWIDUEE Nadine			

33. Remplacement mécanisme des portes de garage

Offre TTC.

Offre All Access : 2.986,22€- Portomatic : 5.072,10€pour remplacement des mécanismes des 3 portes.

l'offre Viper propose le remplacement complet des portes et motorisaion au prix de 14.437,20€

Pour information, les frais sur portes ces 3 dernières années se sont élevés à : 12.642,51 €

L'assemblée après en avoir délibéré est favorable à l'offre de Viper. Mandat est toutefois donné au conseil de copropriété pour faire choix de l'entreprise qui effectuera les travaux dans un budget de 15.000€TTC

Remplacement mécanisme des portes de garage	Oui	4 324.00	83.43 %	Majorité des 2/3 La résolution est acceptée. <i>ok</i>
	Non	859.00	16.57 %	
	Voix exprimées	5 183.00	-	
	Abstention / Absents	4 817.00	-	
NON	HEIRMAN-VANDENSCHRICK , JACOBS Michèle, LEJEUNE Anne, MULS , NEVEN Anne, ROHR , DIJKMANS-WERNER Bruno-Hélène, FOURNY Laurent, MEDIAVILLA MELARD Isabelle			
ABSTENTIONS	CAPELLE Thierry, DERWIDUEE Nadine, RYCKMANS Yves François			

34. Rénovation de la piscine

Offre reçue de la société "le Petit Baigneur" 72.996,00€HTVA

Dans cette proposition est indispensable le remplacement de :

Skimmers 6.200, 00 €, Ventilation auxiliaire 3.100,00 € et éclairage piscine 4.800,00€

L'assemblée retient cette proposition et donne mandat au Conseil de copropriété pour faire choix de l'entreprise qui effectuera ces travaux dans un budget de 14.100,00€HTVA

Rénovation de la piscine	Oui	4 195.00	79.60 %	Majorité des 2/3 La résolution est acceptée. OK
	Non	1 075.00	20.40 %	
	Voix exprimées	5 270.00	-	
	Abstention / Absents	4 730.00	-	
NON	BAILLY-DELCOMINETTE , CHRISTIANE et SENELLE , DOBBELSTEIN-MEESSEN , JACOBS Michèle, LEJEUNE Anne, ROHR , SEYNAEVE Philippe, VANDEN BILCKE , DIJKMANS-WERNER Bruno-Hélène, FOURNY Laurent, MEDIAVILLA MELARD Isabelle			
ABSTENTIONS	CANZLER , RYCKMANS Yves François			

35. Rénovation des esplanades

Offres reçues : TTC

Immoneuf : 108.000,00€

Vimar : 51.314,60€

Dsb : 89.789,51€

Asphalte étanchéité : 55.966,00€

L'assemblée retient l'offre de la société Vimar pour l'exécution de ces travaux au prix de 51.314,60€TTC

Rénovation des esplanades	Oui	4 975.00	92.39 %	Majorité des 2/3 La résolution est acceptée. OK
	Non	410.00	7.61 %	
	Voix exprimées	5 385.00	-	
	Abstention / Absents	4 615.00	-	
NON	ROHR , VANDEN BILCKE , DIJKMANS-WERNER Bruno-Hélène, VANDERGOTEN Martine			
ABSTENTIONS	RYCKMANS Yves François			

36. Placement système Aquabion pour éviter le calcaire dans l'installation sanitaire

Actuellement entretien et sels : +/- 3.655,52 €/an

Placement système Aquabion : HTVA

Sur boucle eau chaude : 8.190,00€

Sur eau générale : 13.529,00€

L'assemblée après en avoir délibéré ne retient pas cette proposition.

Placement système Aquabion pour éviter le calcaire dans l'installation sanitaire	Oui	1 533.00	36,54 %	Majorité des 2/3 La résolution est rejetée.
	Non	2 662.00	63,46 %	
	Voix exprimées	4 195.00	-	
	Abstention / Absents	5 805.00	-	
NON	CAPELLE Thierry, DELLA CASA (E), HAESSEN (E) Gérald, HERMAN Albert, HERMAN Louise, Indivision Jean et Tanguy STEVENART, MARMO Luca, MULS, QUINTIN Bernard, ROHR, SIMONARD Christian, STERN-ELSEN Roland-Anne, STEVENART Laurent, VAN CANEGHEM-DORCHYMONT, VAN NIEUWENHUYSE Benedicte, VERZERI Marie-Louise, WALEWYK Sophie, DIJKMANS-WERNER Bruno-Hélène, VANDERGOTEN Martine, NACAR-SEPULCHRE Alain-Eleonore, DE GREEF-ANCIAX, DE GREEF-ANCIAX, LEISTERH David, DEBRUYCKER Céline			
ABSTENTIONS	CANZLER, CHRISTIANE et SENELLE, COCITO-CASPERS Martino-Emmanuelle, DE PAGE Anick, HEIRMAN-VANDENSCHRICK, VAN LANDEGHEM, NEVEN Anne, REYNAERT Cécile, RYCKMANS Yves François, SENELLE Lucile, SEYNAEVE Philippe, VAN NIEUWENBORGH André, VANDEN BILCKE, MEDIAVILLA MELARD Isabelle			

37. Remplacement des garde-corps (pour mémoire-rappel des budgets et du caractère privatif de ces éléments).

Le syndic rappelle les dispositions du règlement de copropriété et le caractère privatif des garde-corps.

Il est rappelé le budget TTC pour la réalisation des travaux : 416.000€ à 475.000€ sur base des offres reçues.

Ce point sera à budgétiser et repris lors d'une prochaine assemblée générale.

38. Rénovation des halls et paliers d'étages (pour mémoire - rappel des budgets).

Budget sur base des offres reçues : 321.000,00€ à 368.000€ TTC

39. Entretien du parc et du projet Natagora

40. Entretien et tonte des pelouses comme par le passé

L'assemblée après en avoir délibéré ne retient pas cette proposition

Entretien et tonte des pelouses comme par le passé	Oui	2 633.00	49,96 %	Majorité absolue La résolution est rejetée.
	Non	2 637.00	50,04 %	
	Voix exprimées	5 270.00	-	
	Abstention / Absents	4 730.00	-	
NON	CAPELLE Thierry, COCITO-CASPERS Martino-Emmanuelle, DE PAGE Anick, HAESSEN (E) Gérald, HEIRMAN-VANDENSCHRICK, HERMAN Albert, HERMAN Louise, JACOBS Michèle, LEJEUNE Anne, MARMO Luca, MULS, PICCALUGA Tiziana, QUINTIN Bernard, REYNAERT Cécile, ROHR, SEYNAEVE Philippe, SIMONARD Christian, VAN CANEGHEM-DORCHYMONT, VAN NIEUWENBORGH André, VANDEN BILCKE, VERZERI Marie-Louise, DIJKMANS-WERNER Bruno-Hélène, VANDERGOTEN Martine, FOURNY Laurent, NACAR-SEPULCHRE Alain-Eleonore, DEBRUYCKER Céline			
ABSTENTIONS	CANZLER, RYCKMANS Yves François			

41. Projet Natagora délimitant des zones de biodiversité (en présence d'un représentant de Natagora)

L'assemblée après avoir entendu l'exposé de la représentante de la société Natagoria retient cette proposition

Projet Natagora délimitant des zones de biodiversité (en présence d'un représentant de Natagora)	Oui	2 913.00	54.09 %	Majorité absolue La résolution est acceptée. <i>OK</i>
	Non	2 472.00	45.91 %	
	Voix exprimées	5 385.00	-	
	Abstention / Absents	4 615.00	-	
NON	BAILLY-DELCOMINETTE , CHRISTIANE et SENELLE , COMTE Françoise, DELAUNOY-ROELANTS , DELLA CASA (E) , DERWIDUEE Nadine, DOBBELSTEIN-MEESSEN , GRAY Anny, HOREANGA Alexandra, HOREANGA Horia, Indivision Jean et Tanguy STEVENART , VAN LANDEGHEM , NEVEN Anne, ONAN Françoise, SENELLE Lucile, STERN-ELSEN Roland-Anne, STEVENART Laurent , THIBAUT DE MAISIERES Pierre Alain, VAN NIEUWENHUYSE Benedicte, WALEWYK Sophie, DE GREEF-ANCIAX , DE GREEF-ANCIAX			
ABSTENTIONS	RYCKMANS Yves François			

42. Demande de Madame Mediavilla : demande autorisation de faire enlever TOUS les graminées et plantes vivaces plantés en bas de mes fenêtres tout le long de mon appartement au rez-de-chaussée du 176

L'assemblée après en avoir délibéré retient cette proposition

Demande de Madame Mediavilla : demande autorisation de faire enlever TOUS les graminées et plantes vivaces plantés en bas de mes fenêtres tout le long de mon appartement au rez-de-chaussée du 176	Oui	3 547.00	83.17 %	Majorité absolue La résolution est acceptée. <i>OK</i>
	Non	718.00	16.83 %	
	Voix exprimées	4 265.00	-	
	Abstention / Absents	5 735.00	-	
NON	CHRISTIANE et SENELLE , DOBBELSTEIN-MEESSEN , SENELLE Lucile, SEYNAEVE Philippe, VANDEN BILCKE , DIJKMANS-WERNER Bruno-Hélène, VANDERGOTEN Martine			
ABSTENTIONS	STEVENART Laurent , BAILLY-DELCOMINETTE , COCITO-CASPERS Martino-Emmanuelle, DE PAGE Anick, HEIRMAN-VANDENSCHRICK , MARMO Luca, MULS , NEVEN Anne, REYNAERT Cécile, RYCKMANS Yves François, VAN CANEGHEM-DORCHYMONT			

43. Plaquettes ascenseurs

44. Remplacement plaquettes ascenseurs

L'assemblée après en avoir délibéré ne retient pas cette proposition

Remplacement plaquettes ascenseurs	Oui	789.00	17.28 %	Majorité absolue La résolution est rejetée.
	Non	3 777.00	82.72 %	
	Voix exprimées	4 566.00	-	
	Abstention / Absents	5 434.00	-	
NON	BAILLY-DELCOMINETTE , CANZLER , COCITO-CASPERS Martino-Emmanuelle, COMTE Françoise, DELLA CASA (E) , DERWIDUEE Nadine, DOBBELSTEIN-MEESSEN , GRAY Anny, HEIRMAN-VANDENSCHRICK , HOREANGA Alexandra, HOREANGA Horia, JACOBS Michèle, Indivision Jean et Tanguy STEVENART , VAN LANDEGHEM , MULS , NEVEN Anne, ONAN Françoise, QUINTIN Bernard, RYCKMANS Yves François, SEYNAEVE Philippe, SIMONARD Christian, STERN-ELSEN Roland-Anne, STEVENART Laurent , THIBAUT DE MAISIERES Pierre Alain, VAN NIEUWENBORGH André, VANDEN BILCKE , WALEWYK Sophie, DIJKMANS-WERNER Bruno-Hélène, VANDERGOTEN Martine, DE GREEF-ANCIAX , DE GREEF-ANCIAX , LEISTERH David, MEDIAVILLA MELARD Isabelle, DEBRUYCKER Céline			
ABSTENTIONS	CAPELLE Thierry, HAESSEN (E) Gérald, HERMAN Albert, HERMAN Louise, LEJEUNE Anne, REYNAERT Cécile, VAN CANEGHEM-DORCHYMONT , FOURNY Laurent, NACAR-SEPULCHRE Alain-Eleonore			

45. Plaquettes ascenseurs - Abandon

L'assemblée après en avoir délibéré ne retient pas cette proposition

Plaquettes ascenseurs - Abandon	Oui	1 226.00	26.36 %	Majorité absolue La résolution est rejetée.
	Non	3 425.00	73.64 %	
	Voix exprimées	4 651.00	-	
	Abstention / Absents	5 349.00	-	
NON	BAILLY-DELCOMINETTE , CAPELLE Thierry, CHRISTIANE et SENELLE , COCITO-CASPERS Martino-Emmanuelle, COMTE Françoise, DELAUNOY-ROELANTS , DELLA CASA (E) , DOBBELSTEIN-MEESSEN , GRAY Anny, HOREANGA Alexandra, HOREANGA Horia, Indivision Jean et Tanguy STEVENART , NEVEN Anne, ONAN Françoise, ROHR , RYCKMANS Yves François, SENELLE Lucile, SIMONARD Christian, STERN-ELSEN Roland-Anne, STEVENART Laurent , THIBAUT DE MAISIERES Pierre Alain, VAN NIEUWENBORGH André, VAN NIEUWENHUYSE Benedicte, VANDEN BILCKE , VERZERI Marie-Louise, DIJKMANS-WERNER Bruno-Hélène, VANDERGOTEN Martine, DE GREEF-ANCAUX , DE GREEF-ANCAUX , MEDIAVILLA MELARD Isabelle, DEBRUYCKER Céline			
ABSTENTIONS	DE PAGE Anick, HERMAN Albert, HERMAN Louise, MARMO Luca, PICCALUGA Tiziana, REYNAERT Cécile, VAN CANEGHEM-DORCHYMONT , NACAR-SEPULCHRE Alain-Eleonore			

46. Plaquettes ascenseurs - Statuquo

L'assemblée après en avoir délibéré retient cette proposition

Plaquettes ascenseurs - Statuquo	Oui	2 942.00	62.50 %	Majorité absolue La résolution est acceptée.
	Non	1 765.00	37.50 %	
	Voix exprimées	4 707.00	-	
	Abstention / Absents	5 293.00	-	
NON	CHRISTIANE et SENELLE , DELAUNOY-ROELANTS , HEIRMAN-VANDENSCHRICK , JACOBS Michèle, Indivision Jean et Tanguy STEVENART , VAN LANDEGHEM , QUINTIN Bernard, ROHR , SENELLE Lucile, SEYNAEVE Philippe, STERN-ELSEN Roland-Anne, STEVENART Laurent , VAN NIEUWENHUYSE Benedicte, VERZERI Marie-Louise, WALEWYK Sophie, LEISTERH David			
ABSTENTIONS	CAPELLE Thierry, DE PAGE Anick, LEJEUNE Anne, MARMO Luca, MULS , PICCALUGA Tiziana, VAN CANEGHEM-DORCHYMONT , FOURNY Laurent			

47. Ancien concierges (Mr et Mme Chemin) : Ratification de la prime de départ de 2.000 €

L'assemblée après en avoir délibéré ratifie la décision prise par le conseil de copropriété de l'octroi d'une prime de départ de 2.000,00€

Ancien concierges (Mr et Mme Chemin) : Ratification de la prime de départ de 2.000 €	Oui	4 819.00	96.26 %	Majorité absolue La résolution est acceptée.
	Non	187.00	3,74 %	
	Voix exprimées	5 006.00	-	
	Abstention / Absents	4 994.00	-	
NON	VANDEN BILCKE , DIJKMANS-WERNER Bruno-Hélène			
ABSTENTIONS	BAILLY-DELCOMINETTE , CANZLER , DOBBELSTEIN-MEESSEN , RYCKMANS Yves François			

48. Demande de Madame Onan : Placement d'une climatisation fixe dans les appartements

L'assemblée après en avoir délibéré ne retient pas cette proposition

Demande de Madame Onan : Placement d'une climatisation fixe dans les appartements	Oui	2 165.00	43.14 %	Majorité des 2/3 La résolution est rejetée.
	Non	2 853.00	56.86 %	
	Voix exprimées	5 018.00	-	
	Abstention / Absents	4 982.00	-	
NON	BAILLY-DELCOMINETTE , CHRISTIANE et SENELLE , COCITO-CASPERS Martino-Emmanuelle, DE PAGE Anick, DOBBELSTEIN-MEESSEN , HAESSEN (E) Gérald, HEIRMAN-VANDENSCHRICK , HERMAN Albert, HERMAN Louise, JACOBS Michèle, VAN LANDEGHEM , LEJEUNE Anne, MULS , NEVEN Anne, QUINTIN Bernard, ROHR , RYCKMANS Yves François, SENELLE Lucile, SIMONARD Christian, VAN CANEGHEM-DORCHYMONT , VAN NIEUWENBORGH André, VAN NIEUWENHUYSE Benedicte, VANDEN BILCKE , VERZERI Marie-Louise, WALEWYK Sophie, DIJKMANS-WERNER Bruno-Hélène, NACAR-SEPULCHRE Alain-Eleonore, LEISTERH David, MEDIAVILLA MELARD Isabelle			
ABSTENTIONS	CANZLER , CAPELLE Thierry, REYNAERT Cécile, FOURNY Laurent			

49. Demande de Monsieur Horeanga

50. Amélioration de la ventilation des garages

L'assemblée après en avoir délibéré ne retient pas cette proposition

Amélioration de la ventilation des garages	Oui	1 805.00	36.48 %	Majorité absolue La résolution est rejetée.
	Non	3 143.00	63.52 %	
	Voix exprimées	4 948.00	-	
	Abstention / Absents	5 052.00	-	
NON	BAILLY-DELCOMINETTE , COCITO-CASPERS Martino-Emmanuelle, DERWIDUEE Nadine, DOBBELSTEIN-MEESSEN , HAESSEN (E) Gérald, HERMAN Louise, JACOBS Michèle, Indivision Jean et Tanguy STEVENART , VAN LANDEGHEM , LEJEUNE Anne, MULS , NEVEN Anne, ONAN Françoise, REYNAERT Cécile, SENELLE Lucile, SEYNAEVE Philippe, SIMONARD Christian, STERN-ELSEN Roland-Anne, STEVENART Laurent , VAN CANEGHEM-DORCHYMONT , VERZERI Marie-Louise, WALEWYK Sophie, DIJKMANS-WERNER Bruno-Hélène, VANDERGOTEN Martine, FOURNY Laurent, NACAR-SEPULCHRE Alain-Eleonore, DEBRUYCKER Céline			
ABSTENTIONS	DE PAGE Anick, HERMAN Albert, RYCKMANS Yves François, VAN NIEUWENBORGH André, VAN NIEUWENHUYSE Benedicte, MEDIAVILLA MELARD Isabelle			

51. Le drainage et l'évacuation des eaux pluviales dans les pelouses au-dessus des garages doivent être considérés comme des réparations urgentes et prioritaires pour la structure du bâtiment.

L'assemblée après en avoir délibéré retient cette proposition

Le drainage et l'évacuation des eaux pluviales dans les pelouses au-dessus des garages doivent être considérés comme des réparations urgentes et prioritaires pour la structure du bâtiment.	Oui	3 155.00	79.63 %	Majorité des 2/3 La résolution est acceptée. <i>OK</i>
	Non	807.00	20.37 %	
	Voix exprimées	3 962.00	-	
	Abstention / Absents	6 038.00	-	
NON	DELLA CASA (E) , MARMO Luca, MULS , VERZERI Marie-Louise, WALEWYK Sophie, DIJKMANS-WERNER Bruno-Hélène, VANDERGOTEN Martine, DE GREEF-ANCIAX , DE GREEF-ANCIAX			
ABSTENTIONS	DE PAGE Anick, HAESSEN (E) Gérald, HERMAN Albert, HERMAN Louise, JACOBS Michèle, LEJEUNE Anne, NEVEN Anne, RYCKMANS Yves François, SIMONARD Christian, VAN CANEGHEM-DORCHYMONT , VAN NIEUWENBORGH André, FOURNY Laurent, NACAR-SEPULCHRE Alain-Eleonore, MEDIAVILLA MELARD Isabelle			

52. L'étanchéité des bacs à fleurs le long des bâtiments doit être considérée comme réparation urgente et prioritaire pour la structure du bâtiment

L'assemblée après en avoir délibéré retient cette proposition

L'étanchéité des bacs à fleurs le long des bâtiments doit être considérée comme réparation urgente et prioritaire pour la structure du bâtiment	Oui	3 024.00	85.04 %	Majorité des 2/3 La résolution est acceptée. <i>ok</i>
	Non	532.00	14.96 %	
	Voix exprimées	3 556.00	-	
	Abstention / Absents	6 444.00	-	
NON	DELLA CASA (E) , DERWIDUEE Nadine, MARMO Luca, MULS , DIJKMANS-WERNER Bruno-Hélène, DE GREEF-ANCIAUX , DE GREEF-ANCIAUX			
ABSTENTIONS	DE PAGE Anick, HAESSEN (E) Gérald, HEIRMAN-VANDENSCHRICK , HERMAN Albert, HERMAN Louise, JACOBS Michèle, LEJEUNE Anne, NEVEN Anne, ONAN Françoise, RYCKMANS Yves François, SEYNAEVE Philippe, SIMONARD Christian, VAN CANEGHEM-DORCHYMONT , VAN NIEUWENBORGH André, WALEWYK Sophie, FOURNY Laurent, NACAR-SEPULCHRE Alain-Eleonore, MEDIAVILLA MELARD Isabelle			

53. Les plantations dans les bacs à fleurs le long des bâtiments doivent être composées de plantes qui repoussent les insectes, ne provoque pas d'allergies et ne dépassent pas le bord inférieur des fenêtres du rez-de-chaussée.

L'assemblée après en avoir délibéré retient cette proposition

Les plantations dans les bacs à fleurs le long des bâtiments doivent être composées de plantes qui repoussent les insectes, ne provoque pas d'allergies et ne dépassent pas le bord inférieur des fenêtres du rez-de-chaussée.	Oui	2 980.00	79.53 %	Majorité absolue La résolution est acceptée. <i>ok</i>
	Non	767.00	20.47 %	
	Voix exprimées	3 747.00	-	
	Abstention / Absents	6 253.00	-	
NON	COCITO-CASPERS Martino-Emmanuelle, DELLA CASA (E) , MARMO Luca, MULS , WALEWYK Sophie, DIJKMANS-WERNER Bruno-Hélène, VANDERGOTEN Martine, DE GREEF-ANCIAUX , DE GREEF-ANCIAUX			
ABSTENTIONS	DE PAGE Anick, HAESSEN (E) Gérald, HEIRMAN-VANDENSCHRICK , HERMAN Albert, HERMAN Louise, JACOBS Michèle, LEJEUNE Anne, NEVEN Anne, REYNAERT Cécile, RYCKMANS Yves François, SIMONARD Christian, VAN CANEGHEM-DORCHYMONT , VAN NIEUWENBORGH André, FOURNY Laurent, NACAR-SEPULCHRE Alain-Eleonore, MEDIAVILLA MELARD Isabelle			

54. Pour éviter la circulation et le parking sauvage sur les pelouses, des blocs en béton ou des bacs à fleurs lourds doivent être installé le long de la voie carrossable.

L'assemblée après en avoir délibéré ne retient pas cette proposition

Pour éviter la circulation et le parking sauvage sur les pelouses, des blocs en béton ou des bacs à fleurs lourds doivent être installé le long de la voie carrossable.	Oui	1 174.00	21.57 %	Majorité des 2/3 La résolution est rejetée.
	Non	4 270.00	78.43 %	
	Voix exprimées	5 444.00	-	
	Abstention / Absents	4 556.00	-	
NON	CANZLER , CAPELLE Thierry, COCITO-CASPERS Martino-Emmanuelle, DE PAGE Anick, DELAUNOY-ROELANTS , DELLA CASA (E) , DERWIDUEE Nadine, HAESSEN (E) Gérald, HEIRMAN-VANDENSCHRICK , HERMAN Albert, HERMAN Louise, JACOBS Michèle, Indivision Jean et Tanguy STEVENART , VAN LANDEGHEM , LEJEUNE Anne, MARMO Luca, MULS , NEVEN Anne, ONAN Françoise, QUINTIN Bernard, REYNAERT Cécile, ROHR , RYCKMANS Yves François, SENELLE Lucile, SEYNAEVE Philippe, SIMONARD Christian, STERN-ELSEN Roland-Anne, STEVENART Laurent , VAN CANEGHEM-DORCHYMONT , VAN NIEUWENBORGH André, VAN NIEUWENHUYSE Benedicte, VANDEN BILCKE , VERZERI Marie-Louise, WALEWYK Sophie, DIJKMANS-WERNER Bruno-Hélène, VANDERGOTEN Martine, FOURNY Laurent, NACAR-SEPULCHRE Alain-Eleonore, DE GREEF-ANCIAUX , DE GREEF-ANCIAUX , MEDIAVILLA MELARD Isabelle, DEBRUYCKER Céline			
ABSTENTIONS	-			

55. Les conducteurs des voitures mal garées doivent être avertis par un sticker autocollant sur la partie supérieure de la vitre avant gauche. C'est le seul recours que nous avons.

L'assemblée après en avoir délibéré ne retient pas cette proposition

Les conducteurs des voitures mal garées doivent être avertis par un sticker autocollant sur la partie supérieure de la vitre avant gauche. C'est le seul recours que nous avons.	Oui	1 892.00	35.77 %	Majorité absolue La résolution est rejetée.
	Non	3 397.00	64.23 %	
	Voix exprimées	5 289.00	-	
	Abstention / Absents	4 711.00	-	
NON	CAPELLE Thierry, COCITO-CASPERS Martino-Emmanuelle, DE PAGE Anick, DELLA CASA (E), HAESSEN (E) Gérald, HEIRMAN-VANDENSCHRICK, HERMAN Albert, HERMAN Louise, JACOBS Michèle, Indivision Jean et Tanguy STEVENART, VAN LANDEGHEM, LEJEUNE Anne, MARMO Luca, MULS, NEVEN Anne, QUINTIN Bernard, REYNAERT Cécile, RYCKMANS Yves François, SIMONARD Christian, STERN-ELSEN Roland-Anne, STEVENART Laurent, VAN CANEGHEM-DORCHYMONT, VAN NIEUWENHUYSE Benedicte, WALEWYK Sophie, VANDERGOTEN Martine, FOURNY Laurent, NACAR-SEPULCHRE Alain-Eleonore, DE GREEF-ANCAUX, DE GREEF-ANCAUX, LEISTERH David, MEDIAVILLA MELARD Isabelle, DEBRUYCKER Céline			
ABSTENTIONS	ROHR, SENELLE Lucile, VAN NIEUWENBORGH André			

56. Demande de Madame Vandergote

57. Placement arceaux pour parking vélos

L'assemblée après en avoir délibéré ne retient pas cette proposition

Placement arceaux pour parking vélos	Oui	1 286.00	30.80 %	Majorité des 2/3 La résolution est rejetée.
	Non	2 889.00	69.20 %	
	Voix exprimées	4 175.00	-	
	Abstention / Absents	5 825.00	-	
NON	CHRISTIANE et SENELLE, COCITO-CASPERS Martino-Emmanuelle, COMTE Françoise, DERWIDUEE Nadine, GRAY Anny, HEIRMAN-VANDENSCHRICK, HOREANGA Alexandra, HOREANGA Horia, JACOBS Michèle, Indivision Jean et Tanguy STEVENART, LEJEUNE Anne, MULS, NEVEN Anne, ONAN Françoise, SENELLE Lucile, STERN-ELSEN Roland-Anne, STEVENART Laurent, THIBAUT DE MAISIERES Pierre Alain, VAN CANEGHEM-DORCHYMONT, VAN NIEUWENHUYSE Benedicte, VANDEN BILCKE, VERZERI Marie-Louise, DIJKMANS-WERNER Bruno-Hélène, FOURNY Laurent, MEDIAVILLA MELARD Isabelle, DEBRUYCKER Céline			
ABSTENTIONS	CANZLER, DE PAGE Anick, DELLA CASA (E), HERMAN Albert, HERMAN Louise, VAN LANDEGHEM, REYNAERT Cécile, SIMONARD Christian, VAN NIEUWENBORGH André, WALEWYK Sophie, NACAR-SEPULCHRE Alain-Eleonore, DE GREEF-ANCAUX, DE GREEF-ANCAUX			

58. Organiser un cours d'Aquagym, autorisation, sondage auprès des résidents

L'assemblée après en avoir délibéré ne retient pas cette proposition

Organiser un cours d'Aquagym, autorisation, sondage auprès des résidents	Oui	1 531.00	37.70 %	Majorité des 2/3 La résolution est rejetée.
	Non	2 530.00	62.30 %	
	Voix exprimées	4 061.00	-	
	Abstention / Absents	5 939.00	-	
NON	CHRISTIANE et SENELLE, COCITO-CASPERS Martino-Emmanuelle, DELLA CASA (E), DERWIDUEE Nadine, DOBBELSTEIN-MEESSEN, HAESSEN (E) Gérald, HERMAN Albert, HERMAN Louise, JACOBS Michèle, LEJEUNE Anne, MARMO Luca, MULS, NEVEN Anne, ONAN Françoise, ROHR, SENELLE Lucile, SIMONARD Christian, VAN NIEUWENBORGH André, VANDEN BILCKE, VERZERI Marie-Louise, WALEWYK Sophie, DIJKMANS-WERNER Bruno-Hélène, FOURNY Laurent, NACAR-SEPULCHRE Alain-Eleonore, DE GREEF-ANCAUX, DE GREEF-ANCAUX, MEDIAVILLA MELARD Isabelle			
ABSTENTIONS	BAILLY-DELCOMINETTE, CANZLER, DE PAGE Anick, HEIRMAN-VANDENSCHRICK, Indivision Jean et Tanguy STEVENART, RYCKMANS Yves François, SEYNAEVE Philippe, STERN-ELSEN Roland-Anne, STEVENART Laurent, VAN CANEGHEM-DORCHYMONT, DEBRUYCKER Céline			

59. Remplacement et éclairage du panneau TERCOIGNE 176 177 178 sur l'avenue Charles Michiels

L'assemblée après en avoir délibéré ne retient pas cette proposition

Remplacement et éclairage du panneau TERCOIGNE 176 177 178 sur l'avenue Charles Michiels	Oui	2 582.00	52.17 %	Majorité des 2/3 La résolution est rejetée.
	Non	2 367.00	47.83 %	
	Voix exprimées	4 949.00	-	
	Abstention / Absents	5 051.00	-	
NON	CHRISTIANE et SENELLE , DE PAGE Anick, DERWIDUEE Nadine, DOBBELSTEIN-MEESSEN , HAESSEN (E) Gérald, HEIRMAN-VANDENSCHRICK , HERMAN Albert, HERMAN Louise, JACOBS Michèle, VAN LANDEGHEM , LEJEUNE Anne, MULS , NEVEN Anne, ONAN Françoise, REYNAERT Cécile, SENELLE Lucile, SEYNAEVE Philippe, SIMONARD Christian, VAN NIEUWENHUYSE Benedicte, DIJKMANS-WERNER Bruno-Hélène, FOURNY Laurent, NACAR-SEPULCHRE Alain-Eleonore, MEDIAVILLA MELARD Isabelle			
ABSTENTIONS	BAILLY-DELCOMINETTE , RYCKMANS Yves François, VAN CANEGHEM-DORCHYMONT , VAN NIEUWENBORGH André, WALEWYK Sophie			

60. Rafrachissement de la salle commune

L'assemblée après en avoir délibéré ne retient pas cette proposition

Rafrachissement de la salle commune	Oui	1 886.00	41.86 %	Majorité des 2/3 La résolution est rejetée.
	Non	2 619.00	58.14 %	
	Voix exprimées	4 505.00	-	
	Abstention / Absents	5 495.00	-	
NON	CAPELLE Thierry, COMTE Françoise, DELAUNOY-ROELANTS , DELLA CASA (E) , DERWIDUEE Nadine, GRAY Anny, HEIRMAN-VANDENSCHRICK , HOREANGA Alexandra, HOREANGA Horia, JACOBS Michèle, VAN LANDEGHEM , LEJEUNE Anne, MARMO Luca, MULS , ONAN Françoise, REYNAERT Cécile, ROHR , SEYNAEVE Philippe, SIMONARD Christian, THIBAUT DE MAISIÈRES Pierre Alain, VANDEN BILCKE , DIJKMANS-WERNER Bruno-Hélène, FOURNY Laurent, DE GREEF-ANCIAX , DE GREEF-ANCIAX , MEDIAVILLA MELARD Isabelle			
ABSTENTIONS	Indivision Jean et Tanguy STEVENART , NEVEN Anne, RYCKMANS Yves François, STERN-ELSEN Roland-Anne, STEVENART Laurent , VAN NIEUWENBORGH André, LEISTERH David			

61. Remplacer le palmier de la piscine et installer 2 fauteuils relax pour après le sauna

L'assemblée après en avoir délibéré ne retient pas cette proposition

Remplacer le palmier de la piscine et installer 2 fauteuils relax pour après le sauna	Oui	598.00	12.37 %	Majorité des 2/3 La résolution est rejetée.
	Non	4 237.00	87.63 %	
	Voix exprimées	4 835.00	-	
	Abstention / Absents	5 165.00	-	
NON	BAILLY-DELCOMINETTE , CANZLER , CHRISTIANE et SENELLE , COCITO-CASPERS Martino-Emmanuelle, COMTE Françoise, DE PAGE Anick, DELAUNOY-ROELANTS , DELLA CASA (E) , DERWIDUEE Nadine, DOBBELSTEIN-MEESSEN , GRAY Anny, HAESSEN (E) Gérald, HERMAN Albert, HERMAN Louise, HOREANGA Alexandra, HOREANGA Horia, JACOBS Michèle, Indivision Jean et Tanguy STEVENART , VAN LANDEGHEM , LEJEUNE Anne, MARMO Luca, MULS , NEVEN Anne, ONAN Françoise, ROHR , SENELLE Lucile, SEYNAEVE Philippe, SIMONARD Christian, STERN-ELSEN Roland-Anne, STEVENART Laurent , THIBAUT DE MAISIÈRES Pierre Alain, VAN NIEUWENBORGH André, WALEWYK Sophie, DIJKMANS-WERNER Bruno-Hélène, FOURNY Laurent, NACAR-SEPULCHRE Alain-Eleonore, DE GREEF-ANCIAX , DE GREEF-ANCIAX , LEISTERH David, MEDIAVILLA MELARD Isabelle			
ABSTENTIONS	HEIRMAN-VANDENSCHRICK , REYNAERT Cécile, RYCKMANS Yves François, VAN CANEGHEM-DORCHYMONT , VANDEN BILCKE , VERZERI Marie-Louise			

62. Communications de demandes ou observations relatives aux parties communes émises par les personnes occupant l'immeuble en vertu d'un droit personnel ou réel mais ne disposant pas du droit de vote à l'assemblée générale.

Aucune demande n'est parvenue au syndic.

63. Changement de dénomination de l'ACP Tercoigne en ACP Résidence Tercoigne avenue Charles Michiels, 174 176 178 avec l'adresse postale avenue Charles michiels, 174 boîte 41 à 1170 Bruxelles

L'assemblée après en avoir délibéré ne retient pas cette proposition

Changement de dénomination de l'ACP Tercoigne en ACP Résidence Tercoigne avenue Charles Michiels, 174 176 178 avec l'adresse postale avenue Charles michiels, 174 boîte 41 à 1170 Bruxelles	Oui	1 264.00	24,39 %	Majorité absolue La résolution est rejetée.
	Non	3 919.00	75,61 %	
	Voix exprimées	5 183.00	-	
	Abstention / Absents	4 817.00	-	
NON	BAILLY-DELCOMINETTE, CANZLER, CHRISTIANE et SENELLÉ, COCITO-CASPERS Martino-Emmanuelle, DE PAGE Anick, DELAUNOY-ROELANTS, DELLA CASA (E), DERWIDUEE Nadine, DOBBELSTEIN-MEESSEN, HAESSEN (E) Gérald, HERMAN Albert, HERMAN Louise, JACOBS Michèle, Indivision Jean et Tanguy STEVENART, VAN LANDEGHEM, LEJEUNE Anne, MARMO Luca, MULS, NEVEN Anne, ONAN Françoise, QUINTIN Bernard, SENELLE Lucile, SEYNAEVE Philippe, SIMONARD Christian, STERN-ELSEN Roland-Anne, STEVENART Laurent, VAN CANEGHEM-DORCHYMONT, VAN NIEUWENBORGH André, VAN NIEUWENHUYSE Benedicte, VANDEN BILCKE, DIJKMANS-WERNER Bruno-Hélène, FOURNY Laurent, NACAR-SEPULCHRE Alain-Eleonore, DE GREEF-ANCAUX, DE GREEF-ANCAUX, LEISTERH David, MEDIAVILLA MELARD Isabelle, DEBRUYCKER Céline			
ABSTENTIONS	CAPELLE Thierry, REYNAERT Cécile, RYCKMANS Yves François			

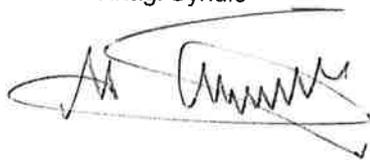
Toute remarque relative au présent procès-verbal doit être faite conformément à la loi (C.C.art 577-9 §1er)

Bruxelles, le 23 septembre 2021

Président de séance



Cinagi Syndic



Scrutateur



CINAGI

rue de la Cambre, 180 /1
 1200 Bruxelles
 Tél. : +32 2 732 96 24
 Fax : +32 2 732 55 84
 N° I.P.I. : 104.637

Bruxelles, le 30 septembre 2021

ACP TERCOIGNE (N. Entr. : 0850.229.249)
avenue Charles Michiels 174-176-178
1170 Bruxelles
Procès Verbal de l'Assemblée Générale du 23 Septembre 2021

Suivant la liste de présences signée, l'Assemblée compte :

Copropriétaires présents	28	sur 106	26.42 %	3087.00
Copropriétaires représentés	24	sur 106	22.64 %	2357.00
Copropriétaires absents	54	sur 106	50.94 %	4556.00
Totaux	106	sur 106	100.00 %	10000.000
AG valide en participants		52	49.06 %	
AG valide en quotités		5444.00	54.44 %	

Le 23 Septembre 2021 à 18H00, les copropriétaires de l'immeuble **ACP TERCOIGNE** à **Bruxelles** se sont réunis en assemblée générale sur convocation régulière adressée par le syndic à tous les copropriétaires.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par tous les copropriétaires présents et par les mandataires de ceux qui se sont fait représenter.

1. Election des membres du conseil de copropriété

2. MME CASPERS

MME CASPERS	Oui	3 626.00	73.76 %	Majorité absolue La résolution est acceptée.
	Non	1 290.00	26.24 %	
	Voix exprimées	4 916.00	-	
	Abstention / Absents	5 084.00	-	
NON	COMTE Françoise, GRAY Anny, HEIRMAN-VANDENSCHRICK, HOREANGA Alexandra, HOREANGA Horia, Indivision Jean et Tanguy STEVENART, STERN-ELSEN Roland-Anne, STEVENART Laurent, THIBAUT DE MAISIÈRES Pierre Alain			
ABSTENTIONS	BAILLY-DELCOMINETTE, CANZLER, DOBBELSTEIN-MEESSEN, ROHR, VANDEN BILCKE			

3. MME DE BRUYCKER

MME DE BRUYCKER	Oui	4 125.00	84.06 %	Majorité absolue La résolution est acceptée.
	Non	782.00	15.94 %	
	Voix exprimées	4 907.00	-	
	Abstention / Absents	5 093.00	-	
NON	CHRISTIANE et SENELLE, COMTE Françoise, GRAY Anny, HOREANGA Horia, THIBAUT DE MAISIÈRES Pierre Alain, VERZERI Marie-Louise			
ABSTENTIONS	BAILLY-DELCOMINETTE, CANZLER, DOBBELSTEIN-MEESSEN, ROHR, SENELLE Lucile, VANDEN BILCKE			

4. MR FOURNY

MR FOURNY	Oui	4 032.00	82.02 %	Majorité absolue La résolution est acceptée.
	Non	884.00	17.98 %	
	Voix exprimées	4 916.00	-	
	Abstention / Absents	5 084.00	-	
NON	COMTE Françoise, GRAY Anny, HOREANGA Alexandra, HOREANGA Horia, THIBAUT DE MAISIERES Pierre Alain, VAN CANEGHEM-DORCHYMONT, VERZERI Marie-Louise			
ABSTENTIONS	BAILLY-DELCOMINETTE, CANZLER, DOBBELSTEIN-MEESSEN, ROHR, VANDEN BILCKE			

5. MR STERN

MR STERN	Oui	2 279.00	47.33 %	Majorité absolue La résolution est rejetée.
	Non	2 536.00	52.67 %	
	Voix exprimées	4 815.00	-	
	Abstention / Absents	5 185.00	-	
NON	CHRISTIANE et SENELLE, COCITO-CASPERS Martino-Emmanuelle, DE PAGE Anick, DELAUNOY-ROELANTS, DELLA CASA (E), DERWIDUEE Nadine, HAESSEN (E) Gérald, HERMAN Albert, JACOBS Michèle, VAN LANDEGHEM, LEJEUNE Anne, MARMO Luca, MULS, NEVEN Anne, ONAN Françoise, REYNAERT Cécile, RYCKMANS Yves François, SENELLE Lucile, SEYNAEVE Philippe, VAN NIEUWENBORGH André, VAN NIEUWENHUYSE Benedicte, WALEWYK Sophie, DIJKMANS-WERNER Bruno-Hélène, FOURNY Laurent, NACAR-SEPULCHRE Alain-Eleonore, DE GREEF-ANCIAUX, DE GREEF-ANCIAUX, MEDIAVILLA MELARD Isabelle, DEBRUYCKER Céline			
ABSTENTIONS	BAILLY-DELCOMINETTE, CANZLER, CAPELLE Thierry, DOBBELSTEIN-MEESSEN, ROHR, VANDEN BILCKE			

6. MR LEISTERH

MR LEISTERH	Oui	2 136.00	44.36 %	Majorité absolue La résolution est rejetée.
	Non	2 679.00	55.64 %	
	Voix exprimées	4 815.00	-	
	Abstention / Absents	5 185.00	-	
NON	CHRISTIANE et SENELLE, COCITO-CASPERS Martino-Emmanuelle, COMTE Françoise, DE PAGE Anick, GRAY Anny, HAESSEN (E) Gérald, HEIRMAN-VANDENSCHRICK, HERMAN Albert, HERMAN Louise, HOREANGA Alexandra, HOREANGA Horia, JACOBS Michèle, LEJEUNE Anne, MULS, NEVEN Anne, RYCKMANS Yves François, SENELLE Lucile, SIMONARD Christian, THIBAUT DE MAISIERES Pierre Alain, VAN CANEGHEM-DORCHYMONT, VAN NIEUWENHUYSE Benedicte, VERZERI Marie-Louise, DIJKMANS-WERNER Bruno-Hélène, FOURNY Laurent, NACAR-SEPULCHRE Alain-Eleonore			
ABSTENTIONS	BAILLY-DELCOMINETTE, CANZLER, CAPELLE Thierry, DOBBELSTEIN-MEESSEN, ROHR, VANDEN BILCKE			

7. MR SIMONARD

MR SIMONARD	Oui	3 996.00	81.29 %	Majorité absolue La résolution est acceptée. <i>OR</i>
	Non	920.00	18.71 %	
	Voix exprimées	4 916.00	-	
	Abstention / Absents	5 084.00	-	
NON	COMTE Françoise, GRAY Anny, HEIRMAN-VANDENSCHRICK, HOREANGA Alexandra, HOREANGA Horia, MULS, THIBAUT DE MAISIERES Pierre Alain, DIJKMANS-WERNER Bruno-Hélène			
ABSTENTIONS	BAILLY-DELCOMINETTE, CANZLER, DOBBELSTEIN-MEESSEN, ROHR, VANDEN BILCKE			

[Handwritten signature]



8. MR DIJKMANS

MR DIJKMANS	Oui	2 183.00	44.41 %	Majorité absolue La résolution est rejetée.
	Non	2 733.00	55.59 %	
	Voix exprimées	4 916.00	-	
	Abstention / Absents	5 084.00	-	
NON	COCITO-CASPERS Martino-Emmanuelle, COMTE Françoise, DE PAGE Anick, DELAUNOY-ROELANTS , DELLA CASA (E) , DERWIDUEE Nadine, GRAY Anny, HERMAN Louise, HOREANGA Alexandra, HOREANGA Horia, JACOBS Michèle, Indivision Jean et Tanguy STEVENART , LEJEUNE Anne, MARMO Luca, ONAN Françoise, REYNAERT Cécile, RYCKMANS Yves François, SEYNAEVE Philippe, STERN-ELSEN Roland-Anne, STEVENART Laurent , THIBAUT DE MAISIÈRES Pierre Alain, VAN NIEUWENHUYSE Benedicte, WALEWYK Sophie, FOURNY Laurent, DE GREEF-ANCIAX , DE GREEF-ANCIAX			
ABSTENTIONS	BAILLY-DELCOMINETTE , CANZLER , DOBBELSTEIN-MEESSEN , ROHR , VANDEN BILCKE			

RAPPORT DU REVISEUR AUX COMPTES

Comme chaque année, j'ai vérifié les comptes avant distribution des documents.

Certificats verts

Pour les 3 premiers trimestres 2020, la vente des certificats représente 39.242 €.

Comme décidé à l'AG, ce montant a été transféré sur le compte de réserve. J'attire toutefois votre attention que cette vente représente un apport pour les investissements des travaux à effectuer pour le bon entretien du bâtiment.

Patrick Gomez

Pour ces 2 mois de prestation, il a bien profité de la copropriété.

Le Comité avait décidé lors de son préavis qu'il pouvait occuper l'appartement jusque fin décembre, en réalité, il est resté jusque fin février, Mr Van Laeys lui ayant signalé qu'il devait quitter l'appartement fin février au plus tard puisqu'une nouvelle concierge avait été engagée.

Appartement plus chauffage, eau, électricité. Mais en plus :

- Réinstallation des programmes du PC, sur lequel il ne restait plus que les jeux qu'il avait placés
- Remplacement de l'imprimante qui ne fonctionnait plus
- Utilisation du smartphone (usage personnel) dont le forfait a été dépassé en janvier et février.
- Suite à son intrusion dans le bâtiment, remplacement de certaines serrures par mesure de sécurité.

Lorsqu'il a reçu son préavis, il a remis à Mr Van Laeys une note de 4.200 € concernant les travaux effectués dans l'appartement, note justifiée uniquement par des notes du Brico pour les matériaux et un certain nombre d'heures pour les travaux.

Ce montant ne lui a jamais été payé car :

A la remise de l'appartement (remis dans un état déplorable) plus entretenu, 5 grands sacs en plastique se trouvaient dans celui-ci, qu'il n'a pas pris la peine de mettre dans le local poubelles et enlèvement du matériel utilisé pour les travaux se trouvant dans le jardin, que Katty Courtois a déposé à la déchetterie.

Après nettoyage de l'appartement, vu que les travaux n'avaient pas été faits par des professionnels, il a été nécessaire de faire des finitions et repeindre les portes, ainsi que toutes les portes des placards, qu'il avait peintes en noir.

A ces frais il faut ajouter la réparation du séchoir qu'il avait endommagé en essayant de le déplacer.

Coût total 6200 € (frais repris en 2021).

Comptabilité

En 2020, il y avait déjà quelques lacunes au niveau de la régularité des paiements aux fournisseurs mais cela s'est aggravé en 2021.

- A ma demande, quelques fournisseurs ont été payés mi-avril (factures janvier et février),
- En mai des paiements ont eu lieu principalement pour les indispensables. Par exemple : Vivaqua (eau), Electrabel (gaz), Proximus (ligne téléphonique ascenseurs) et Otis.
- Lors de la réunion du 3 juin, j'ai informé les membres du comité de la situation et insisté fortement pour que les fournisseurs soient payés régulièrement.
- Des paiements ont été effectués mi-juin pour régulariser la situation, dont Electracity, raison pour laquelle il a décidé de ne plus travailler pour la copropriété en mentionnant « pour retard répétitif des paiements ».
- Après contrôle des paiements ont été effectués en juillet et en août.

Bien entendu je vérifierai régulièrement les paiements fournisseurs pour que cette situation ne se reproduise plus.